

Adhésion à GAS-VD

L'autorité ci-dessous demande son adhésion au groupement des autorités communales scolaires vaudoises GAS-VD et s'engage à verser une cotisation annuelle de CHF 300.-:

Nom de l'association, entente ou commune	
Nombre de communes représentées dans l'association, l'entente ou la commune	
Nombre d'habitants (de l'association, entente ou commune)	
Nombre d'élèves primaires et secondaires (de l'association, entente ou commune)	
Adresse postale	
Adresse email générale	
Site internet	
Téléphone	
Personne de contact	
Adresse email de la personne de contact	

Lieu et date :

Sceau et signature valable pour l'association, entente ou commune :

.....